



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DES JEUNES & TECHNIQUE

### PROCES VERBAL N° 06

**Réunions des :** 23 décembre 2019.

**Lieux :** siège des antennes de Bois Guillaume, Dieppe et Le Havre

**Présidence :** M. Michel LECONTE

**Sont présents :** MM Vincent ALVAREZ, Pierre COLETTE, Damien CROCHEMORE, Jean-François DEPARIS, Jacques DOMONT, Samuel DONDAINE, Raphaël GRIEU, Gilles LEFEBVRE, Michel LEFRANCOIS, Michel MONNIER, Arnaud NUNES.

**Absent excusé :** M. Jean-François VIOLETTE.

§§§§

#### CIVILITES

#### CONDOLEANCES

- A la famille de M. TRABALZA Alberto, Dirigeant du FC ROUEN 1899.
- A la famille de M. BUAILLON J.P., Dirigeant du S SOTTEVILLE CC.
- A la famille de M. COEUR D'ACIER Pierre, ancien gardien de but du FC ROUEN 1899 et de l'US QUEVILLY.
- A la famille de Denis OLIVIER, pour le décès de son frère.

#### FELICITATIONS

- A M. Michel LEFRANCOIS pour l'obtention de la médaille d'or de la FFF.

#### SOUHAIT

- La commission souhaite un prompt rétablissement à M. LEMONNIER Mathis, joueur U15 du S SOTTEVILLE CC.

§§§§

#### RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Jeunes & Technique sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans **le délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.



§§§§

## ADOPTION DE PROCES-VERBAL

Le procès-verbal n° 05, mis en ligne le 17 décembre 2019, est adopté, sous réserve des corrections suivantes :

### Plateau U7

#### ➤ Secteur 3

##### - Plateau de SAINT VIGOR

La réclamation de la feuille de liaison et de matchs du plateau du 23 novembre faite auprès de SAINT VIGOR est infondée, l'impraticabilité du terrain de SAINTVIGOR ayant fait l'objet d'un arrêté municipal. En conséquence, il faut lire  
Le plateau est homologué.

### Festival U13 pitch : 1<sup>er</sup> tour du 23 novembre 2019.

##### - Plateau de MONT SAINT AIGNAN FC

Le forfait de l'équipe de FC NORD OUEST 2 a été déclaré.  
En conséquence, la commission remplace l'amende de 99€ par une amende de 66€ au FC NORD OUEST pour forfait déclaré (annexe des dispositions financière du DFSM)

§§§§

## RAPPELS

Les formulaires utilisés doivent être ceux mis sur le site du district uniquement sous peine d'amende.  
Les feuilles de plateaux ne doivent pas être envoyées par mail mais par courrier postal à votre antenne respective.  
Les feuilles doivent être remplies correctement, et envoyées dans les 48 heures sous peine d'amende.  
**En cas d'annulation de plateau le district doit en être averti, soit par retour de la feuille de plateau ou par un mail d'information.**

§§§§

## HOMOLOGATION DES PLATEAUX

### JOURNEE DU 23 NOVEMBRE 2019

#### Plateau U11

##### ➤ Secteurs 7-8-9- poule A

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.



➤ **Secteurs 7-8-9- poule B**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

- **Plateau de CAUDEBEC SAINT PIERRE FC**

La commission inflige une amende de 10€ au S SOTTEVILLE CC pour licences manquantes (joueurs).

➤ **Secteurs 7-8-9-poule C**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

\* BONSECOURS SAINT LEGER FC

Les feuilles, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne de Bois Guillaume) avant le 03 janvier 2020, sous peine de sanction.

- **Plateau de MONT SAINT AIGNAN FC**

Absence sur le terrain de l'équipe de GRAND COURONNE FC.

La commission inflige une amende de 75€ à GRAND COURONNE FC pour forfait (annexe financière du DFSM).

- **Plateau de GRAND QUEVILLY FC :**

La commission inflige une amende de 20€ à l'AS LA LONDE pour licences manquantes (joueurs).

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteurs 7-8-9-poule D**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

- **Plateau de STADE DE GRAND QUEVILLY :**

La commission inflige une amende de 5€ à CAUDEBEC SAINT PIERRE FC et à l'US QUEVILLY ROUEN METROPOLE pour licence manquante (joueur).

- **Plateau de AS GOURNAY EN BRAY :**

La commission inflige une amende de 40€ à GRAND QUEVILLY FC pour licences manquantes (joueurs).

➤ **Secteurs 7-8-9-poule E**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

\* US CAILLY

Les feuilles, réclamées aux clubs organisateurs, sont à faire parvenir au district (antenne de Bois Guillaume) avant le 03 janvier 2020, sous peine de sanction.

- **Plateau de AS PTT ROUEN :**

La commission inflige une amende de 10€ à l'US SAINT JACQUES SUR DARNETAL pour licences manquantes (joueurs).

La commission inflige une amende de 15€ à l'O DARNETAL pour licences manquantes (joueurs).

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.



➤ **Secteurs 7-8-9-poule F**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

\* ECOLE DE FOOT ELBEUF

Les feuilles, réclamées aux clubs organisateurs, sont à faire parvenir au district (antenne de Bois Guillaume) avant le 03 janvier 2020, sous peine de sanction.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteurs 7-8-9 - poule G**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

- **Plateau de CO CLEON :**

La commission inflige une amende de 50€ à CO CLEON pour licences manquantes (joueurs).

La commission inflige une amende de 10€ à CAUDEBEC SAINT PIERRE FC pour licences manquantes (joueurs).

- **Plateau de FC ROUEN 1899 :**

La commission inflige une amende de 10€ au FC ROUEN 1899 pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque résultats des matches).

- o - o - o -

**Plateaux U9**

➤ **Secteur 7**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

- **Plateau de FC CRIQUIERS**

Absence sur le terrain de l'équipe de l'AS BUI' AS BUCHY pour forfait sur le terrain (annexe financière du DFSM).

La commission inflige une amende de 10€ à l'AS CANTON ARGUEIL pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque feuille de match).

➤ **Secteur 8**

Manque feuille de liaison et de matchs pour les plateaux suivants :

\* ECOLE DE FOOT ELBEUF

Les feuilles, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne de Bois Guillaume) avant le 03 janvier 2020, sous peine de sanction.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

-- **Plateau de FC ROUEN 1899 :**

La commission inflige une amende de 10€ au S SOTTEVILLE CC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque feuille de match).



**- Plateau de FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY :**

La commission inflige une amende de 10€ à l'AS LA LONDE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque feuille de match).

**- Plateau de FC SAINT JULIEN**

Absence sur le terrain de l'équipe de l'AS TOURVILLE LA RIVIERE FC.

La commission inflige une amende de 45€ à l'AS TOURVILLE LA RIVIERE FC pour forfait sur le terrain (annexe financière du DFSM).

La commission inflige une amende de 10€ à GRAND QUEVILLY FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque feuille de match).

➤ **Secteur 9**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

\* A HOULME BONDEVILLE

Les feuilles, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne de Bois Guillaume) avant le 03 janvier 2020, sous peine de sanction.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

**- Plateau de FUSC BOIS GUILLAUME :**

La commission inflige une amende de 15€ au FC BOOS pour licences manquantes (joueurs).

La commission inflige une amende de 35€ à l'US SAINT JACQUES SUR DANETAL pour licences manquantes (joueurs).

**- Plateau de AL DEVILLE MAROMME**

La commission inflige une amende de 10€ à l'AL DEVILLE MAROMME pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque feuille de liaison).

La commission inflige une amende de 10€ à ROUEN SAPINS FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque feuille de match).

**- Plateau de US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE**

La commission inflige une amende de 10€ au FC BOOS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque feuille de match).

La commission inflige une amende de 10€ au FC BONSECOURS SAINT LEGER pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque feuille de match).

**- Plateau du FC REUNIONNAIS**

Absence sur le terrain de l'équipe de ENTENTE YMARE/SAINT AUBIN CELLOVILLE \*.

La commission inflige une amende de 45€ à l'ENTENTE YMARE/SAINT AUBIN CELLOVILLE \* pour forfait (annexe financière du DFSM)

- o - o - o -



## Plateaux U7

### ➤ Secteur 6

La commission inflige une amende de 30€ à AJC BOSCO LE HARD pour absence de feuille de liaison et de match après réclamation.

### ➤ Secteur 7

Le plateau prévu à l'AS BUCHY a été annulé par arrêté municipal

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

#### - Plateau de la JS SERQUEUX SOMMERY

Forfait déclaré de l'équipe du VIEUX MANOIR FC

La commission inflige une amende de 20€ à VIEUX MANOIR FC pour forfait (annexe financière du DFSM)

La commission inflige une amende de 5€ à l'AS CANTON ARGUEIL et à la JS SERQUEUX SOMMERY pour licence manquante (joueur).

La commission inflige une amende de 10€ à l'AS GOURNAY EN BRAY pour licences manquantes (joueurs).

### ➤ Secteur 8

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

#### - Plateau du S SOTTEVILLE CC

La commission inflige une amende de 40€ à GRAND QUEVILLY FC pour licences manquantes (joueurs).

#### - Plateau de l'AS LA LONDE

Absence sur le terrain de l'équipe du GRAND COURONNE FC.

La commission inflige une amende de 30€ à GRAND COURONNE FC pour forfait (annexe financière du DFSM).

#### - Plateau de l'AS TOURVILLE LA RIVIERE

La commission inflige une amende de 10€ au GS CANTELEU pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque feuille de match).

#### - Plateau de GRAND QUEVILLY FC

La commission inflige une amende de 10€ au FC ROUEN 1899, à GRAND COURONNE FC et à l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque feuille de match).

#### - Plateau de l'AS MADRILLET CHT BLANC

La commission inflige une amende de 30€ à l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC pour licences manquantes (joueurs).

La commission inflige une amende de 40€ à l'US QUEVILLY ROUEN METROPOLE pour licences manquantes (joueurs).



➤ **Secteur 9**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

- **Plateau de l'US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE :**

La commission inflige une amende de 5€ au FC BOOS pour licence manquante (joueur).

- **Plateau de MONT SAINT AIGNAN FC :**

La commission inflige une amende de 5€ à MONT SAINT AIGNAN FC pour licence manquante (joueur).

- **Plateau de MAISON QUARTIER GRIEU VALLON**

Absence sur le terrain de l'équipe du FC BONSECOURS SAINT LERGER.

La commission inflige une amende de 30€ au FC BONSECOURS SAINT LERGER pour forfait (annexe financière du DFSM).

§§§§

**JOURNEE DU 30 NOVEMBRE 2019**

**Plateau U11**

➤ **Secteur 1 A**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 1 B**

Le plateau de ROLLEVILLE a été annulé pour intempérie.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 1 C**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

\* OH TREFILIERIES NEIGES

Les feuilles, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne du Havre) avant le 03 janvier 2020, sous peine de sanction.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 2 A**

Les plateaux suivants ont été annulés pour intempéries : YVETOT, SAINT JOUIN, CANY BARVILLE, BOLBEC CARLIER, VIRMONTOIS et ETAINHUS.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 3 A**

Les plateaux suivants ont été annulés pour intempéries : NOINTOT, DUCLAIR, GRUCHET, BEUZEVILLE LA GRENIER, DOUDEVILLE, SAINT VALERY et ANGERVILLE LA MARTEL.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.



➤ **Secteur 4 et 6 matin - poule A**

- **Plateaux de OFFRANVILLE et PAVILLY**

Les plateaux ont été annulés par arrêté municipal.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 4 après-midi - poule B**

- **Plateaux de SAINT AUBIN LE CAUF, NEUVILLE et PETIT CAUX.**

Les plateaux ont été annulés par arrêté municipal.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 5 après-midi - poule C**

- **Plateaux de MESNIERES EN BRAY, AUMAIE, SAINT REMY BOSC ROCOURT et NEUFCHATEL EN BRAY**

Les plateaux ont été annulés par arrêté municipal.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

- **Plateau de RICHEMONT :**

Absence sur le terrain de l'US CRIEL SUR MER.

La commission déclare l'US CRIEL SUR MER forfait et inflige une amende de 75€ à l'US CRIEL SUR MER.

La commission inflige une amende de 17€ à l'ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.

➤ **Secteur 6 après-midi - poule D**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

\* FC BARENTIN.

Les feuilles, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne de DIEPPE) avant le 03 janvier 2020, sous peine de sanction.

- **Plateau de AUFFAY**

Le plateau a été annulé par arrêté municipal.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 7-8-9- poule A**

Les plateaux prévus à FUSC BOIS GUILLAUME, AL DEVILLE MAROMME et US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE ont été annulés par arrêté municipal.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 7-8-9- poule B**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.



➤ **Secteur 7-8-9-poule C**

Les plateaux prévus à ISNEAUVILLE FC, l'AS LA LONDE et l'A MALAUNAY ont été annulés par arrêté municipal.

Tous les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

- **Plateau de AS MADRILLET CHATEAU BLANC** :

La commission inflige une amende de 5€ à ROUEN SAPINS FC pour licence manquante (joueur).

➤ **Secteur 7-8-9-poule D**

Les plateaux prévus à l'US HOUPEVILLE et l'US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE ont été annulés par arrêté municipal.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 7-8-9-poule E**

Les plateaux prévus à l'AS CANTON ARGUEIL et le FC SOMMERY ont été annulés par arrêté municipal.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

- **Plateau de ASPTT ROUEN** :

La commission inflige une amende de 10€ à l'US SAINT JACQUES SUR DARNETAL pour licences manquantes (joueurs).

La commission inflige une amende de 15€ à l'O DARNETAL pour licences manquantes (joueurs).

➤ **Secteur 7-8-9-poule F**

Les plateaux prévus au GCO BIHOREL et à l'US CAILLY ont été annulés par arrêté municipal.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

- **Plateau de MONT SAINT AIGNAN FC** :

La commission inflige une amende de 40€ à MONT SAINT AIGNAN FC et l'ECOLE DE FOOT ELBEUF pour licences manquantes (joueurs).

➤ **Secteur 7-8-9 - poule G**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

- **Plateau de CO CLEON** :

La commission inflige une amende de 50€ au CO CLEON pour licences manquantes (joueurs).

- **Plateau de FC ROUEN 1899** :

La commission inflige une amende de 10€ à CAUDEBEC SAINT PIERRE FC pour licences manquantes (joueurs).

- o - o - o -



## Plateaux U9

### ➤ Secteur 1

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

#### - Plateau d'EPOUVILLE

La commission inflige une amende de 5€ au HAVRE AC pour licence manquante (éducateur).

La commission inflige une amende de 30€ au HAVRE AC pour licences manquantes (joueurs).

La commission inflige une amende de 10€ à l'ESM GONFREVILLE L'ORCHER pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque feuille de match).

La commission inflige une amende de 5€ au HAVRE AC pour licence manquante (éducateur).

La commission inflige une amende de 25€ au HAVRE AC pour licences manquantes (joueurs).

#### - Plateau de CAUCRIAUVILLE

La commission inflige une amende de 10€ à l'ES MONT GAILLARD pour licences manquantes (éducateurs).

La commission inflige une amende de 5€ à MANEGLISE pour licence manquante (éducateur).

### ➤ Secteur 2

Les plateaux suivants ont été annulés pour intempéries : OUAINVILLE, THEROULDEVILLE, St PIERRE.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

### ➤ Secteur 3

#### - Plateau de BOLBEC

Absence sur le terrain de l'entente NOINTOT/YEBLERON.

La commission déclare l'entente NOINTOT/YEBLERON forfait et inflige une amende de 45€ au club.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

### ➤ Secteur 4

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

\* FC BELLEVILLE SUR MER

Les feuilles, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne de DIEPPE) avant le 03 janvier 2020, sous peine de sanction.

#### - Plateau de SAINT AUBIN LE CAUF

Le plateau a été annulé par arrêté municipal.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.



➤ **Secteur 5**

- **Plateau de NEUFCHATEL EN BRAY et LE TREPORT**

Le plateau a été annulé par arrêté municipal.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

- **Plateau d'ETALONDES:**

La commission inflige une amende de 17€ au RC ETALONDES pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.

➤ **Secteur 6**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

\* FC BARENTIN

Les feuilles, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne de DIEPPE) avant le 03 janvier 2020, sous peine de sanction.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

- **Plateau de PAVILLY :**

La commission inflige une amende de 10€ à l'AJC BOSC LE HARD pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque éducateur).

La commission inflige une amende de 17€ à l'AS OUVILLE L'ABBAYE pour non utilisation de la feuille de match correspondant à la rencontre concernée.

➤ **Secteur 7**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 8**

Le plateau prévu à EN AVANT SAINT PIERRE a été annulé par arrêté municipal.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 9**

Les plateaux prévus à SAINT PIERRE DE VARENDEVILLE, ROUEN SAPINS FC, US SAINT JACQUES SUR DARNETAL et US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE ont été annulés par arrêté municipal.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

- o - o - o -



## Plateaux U7

### ➤ Secteur 1

#### - Plateau de GONFREVILLE

La commission inflige une amende de 5€ à l'OH TREFILIERIES NEIGES pour licence manquante (éducateur).  
La commission inflige une amende de 20€ à l'OH TREFILIERIES NEIGES pour licences manquantes (joueurs).

Les plateaux prévus ce jour sont homologués.

### ➤ Secteur 2

Les plateaux suivants ont été annulés pour intempéries : CANY, RAMPONNEAU.

Les plateaux prévus ce jour sont homologués.

### ➤ Secteur 3

Les plateaux suivants ont été annulés pour intempéries : BOLBEC, BREaute.

Les plateaux prévus ce jour sont homologués.

### ➤ Secteur 4

#### - Plateau de LUNERAY

Le plateau a été annulé par arrêté municipal.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

#### - Plateau de PETIT CAUX

La commission inflige une amende de 30€ à l'ES JANVAL pour licences manquantes (joueurs).

### ➤ Secteur 5

#### - Plateaux de RICHEMONT et NEUFCHATEL EN BRAY

Les plateaux ont été annulés par arrêté municipal.

### ➤ Secteur 6

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

#### - Plateau de CANTELEU :

Absence sur le terrain du YERVILLE FC.

La commission déclare le YERVILLE FC forfait et inflige une amende de 30€ à YERVILLE FC.

Absence sur le terrain du FC LIMESY.

La commission déclare le FC LIMESY forfait et inflige une amende de 30€ au FC LIMESY.



Absence sur le terrain de VALLEE DE SEINE FC SAHURS.

La commission déclare le VALLEE DE SEINE FC SAHURS forfait et inflige une amende de 30€ à VALLEE DE SEINE FC SAHURS.

La commission inflige une amende de 10€ au GS CANTELEU pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque nom de l'équipe).

La commission inflige une amende de 5€ au GS CANTELEU pour licence manquante (éducateur).

➤ **Secteur 7**

Le plateau prévu à AC BRAY EST a été annulé par arrêté municipal.

➤ **Secteur 8**

Le plateau prévu à OISSEL a été annulé par arrêté municipal.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

**- Plateau de FC ROUEN 1899**

La commission inflige une amende de 10€ à GRAND COURONNE FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque feuille de match).

➤ **Secteur 9**

Les plateaux prévus à l'AL DEVILLE MAROMME, le FC VARENNE, le GCO BIHOREL et au FUSC BOIS GUILLAUME ont été annulés par arrêté municipal.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

**- Plateau du O DARNETAL**

Absence sur le terrain de l'équipe de l'US SAINT JACQUES SUR DANETAL.

La commission inflige une amende de 30€ à US SAINT JACQUES SUR DANETAL pour forfait sur le terrain (annexe financière du DFSM)

La commission inflige une amende de 15€ à MAISON QUARTIER GRIEU VALLON pour licences manquantes (joueurs).

§§§§

**JOURNEE DU 07 DECEMBRE 2019**

**Plateau U11**

➤ **Secteur 1 A**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 1 B**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.



➤ **Secteur 1 C**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

\* ANGERVILLE L'ORCHER

Les feuilles, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne du Havre) avant le 03 janvier 2020, sous peine de sanction.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 2 A**

Le plateau suivant a été annulé pour intempéries : SAINT AUBIN.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 3 A**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 4 et 6 matin - poule A**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

\* SAINT JEAN DE FRESQUIENNES

Les feuilles, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne de DIEPPE) avant le 03 janvier 2020, sous peine de sanction.

- Plateaux de OFFRANVILLE et FC NORD OUEST annulés par arrêté municipal.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 4 après-midi - poule B**

- Plateau de BELLEVILLE SUR MER

Le plateau a été annulé par arrêté municipal.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 5 après-midi - poule C**

- Plateaux de LONDINIÈRES & CRIEL SUR MER

Les plateaux ont été annulés par arrêté municipal.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

- Plateau de RICHEMONT

La commission inflige une amende de 17€ à l'ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.

- Plateau de ETALONDES

La commission inflige une amende de 5€ à l'US CRIEL SUR MER pour licence manquante (éducateur).



➤ **Secteur 6 après-midi - poule D**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

\* FC BARENTIN

Les feuilles, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne de DIEPPE) avant le 03 janvier 2020, sous peine de sanction.

- **Plateaux de MOTTEVILLE CROIXMARE et YERVILLE**

Les plateaux ont été annulés par arrêté municipal.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 7-8-9- poule A**

Le plateau prévu à DARNETAL a été annulé par arrêté municipal.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 7-8-9- poule B**

Le plateau prévu à CO CLEON a été annulé par arrêté municipal.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 7-8-9-poule C**

Le plateau prévu à ASC YMARE a été annulé par arrêté municipal.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

- **Plateau de SAINT JACQUES SUR DARNETAL**

Absence sur le terrain de l'équipe de l'AS LA LONDE.

La commission inflige une amende de 75€ à AS LA LONDE pour forfait (annexe financière du DFSM).

➤ **Secteur 7-8-9-poule D**

Le plateau prévu à l'US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE a été annulé par arrêté municipal.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 7-8-9-poule E**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

- **Plateau de FC VILLAGES :**

La commission inflige une amende de 10€ à l'US SAINT JACQUES SUR DARNETAL pour licences manquantes (joueurs).

La commission inflige une amende de 15€ à l'O DARNETAL pour licences manquantes (joueurs).



➤ **Secteur 7-8-9-poule F**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

- **Plateau de CAILLY FC** :

La commission inflige une amende de 5€ à GRAND QUEVILLY FC et à MAISON QUARTIER GRIEU SUISSE pour licence manquante (éducateur).

➤ **Secteur 7-8-9 - poule G**

Le plateau prévu à ROUEN SAPINS FC a été annulé par arrêté municipal.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

- **Plateau du FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY** :

La commission inflige une amende de 50€ à CO CLEON pour licences manquantes (joueurs).

- o - o - o -

**Plateaux U9**

➤ **Secteur 1**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

- **Plateau de MONTIVILLIERS**

La commission inflige une amende de 5€ à l'US MONT GAILLARD pour licence manquante (éducateur).

- **Plateau du R C HAVRAIS (LEO LAGRANGE)**

La commission inflige une amende de 10€ au R C HAVRAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque feuille liaison).

➤ **Secteur 2**

Les plateaux suivants ont été annulés pour intempéries : EPREVILLE, FAUVILLE EN CAUX.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 3**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

- **Plateau de ELAN SPORTIF POINTE DE CAUX (SAINT GILLE)**

Absence sur le terrain de VATTEVILLE/BROTONNE.

La commission déclare VATTEVILLE/BROTONNE forfait et inflige une amende de 45€ au club.

- **Plateau de ST ROMAIN**

Absence sur le terrain de l'entente NOINTOT/YEBLERON.

La commission déclare l'entente NOINTOT/YEBLERON forfait et inflige une amende de 45€ au club.



➤ **Secteur 4**

- **Plateaux de OFFRANVILLE et LES GRANDES VENTES**

Les plateaux ont été annulés par arrêté municipal.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 5**

- **Plateau de NEUFCHATEL EN BRAY et LONDINIÈRES**

Les plateaux ont été annulés par arrêté municipal.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 6**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

- **Plateau de CANTELEU :**

La commission inflige une amende de 17€ au GS CANTELEU pour non utilisation de la feuille de match correspondant à la rencontre concernée.

➤ **Secteur 7**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 8**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

- **Plateau de CAUDEBEC SAINT PIERRE FC**

La commission inflige une amende de 10€ au CMS OISSEL pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque feuille de match).

- **Plateau de SAINT JULIEN FC**

La commission inflige une amende de 10€ à l'ECOLE DE FOOT ELBEUF pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque feuille de match).

➤ **Secteur 9**

Le plateau prévu à PLATEAU QUINCAMPOIX FC a été annulé par arrêté municipal

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

- o - o - o -



## Plateau U7

### ➤ Secteur 1

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

#### - Plateau de MONTIVILLIERS (DUPONT)

La commission inflige une amende de 35€ au FC MANEGLISE licences manquantes (joueurs)./

La commission inflige une amende de 5€ au FC MANEGLISE licence manquante (éducateur).

### ➤ Secteur 2

Manque feuille de liaison et de matchs pour les plateaux suivants :

\*ECRAINVILLE (GODERVILLE)

\*EPREVILLE.

Les feuilles réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne du Havre) avant le 03 janvier 2020.

#### - Plateau de SAINT VALERY

La commission inflige une amende de 5€ à ANGERVILLE LA MARTEL pour licence manquante (éducateur).

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

### ➤ Secteur 3

Manque feuille de liaison et de matchs pour les plateaux suivants :

\*ST VIGOR

\*TANCARVILLE

Les feuilles réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne du Havre) avant le 03 janvier 2020.

Les plateaux prévus ce jour sont homologués.

### ➤ Secteur 4

- Plateaux de OFFRANVILLE et LONGUEVILLE SUR SCIE : annulés par arrêté municipal.

### ➤ Secteur 5

- Plateaux de CRIEL SUR MER et AUMALE

Les plateaux ont été annulés par arrêté municipal.



### ➤ **Secteur 6**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

\* FC BARENTIN

Les feuilles, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne de DIEPPE) avant le 03 janvier 2020, sous peine de sanction.

#### - **Plateau de OUVILLE L'ABBAYE**

Le plateau a été annulé par arrêté municipal.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

#### - **Plateau de AUFFAY** :

Absence sur le terrain de l'AJC BOSC LE HARD.

La commission déclare l'AJC BOSC LE HARD forfait et inflige une amende de 30€ à l'AJC BOSC LE HARD.

### ➤ **Secteur 7**

Le plateau prévu à AS CANTON ARGUEIL a été annulé par arrêté municipal.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

#### - **Plateau du AS GOURNAY EN BRAY**

Absence sur le terrain de l'équipe du FC DE LA VARENNE.

La commission inflige une amende de 30€ au FC DE LA VARENNE pour forfait (annexe financière du DFSM).

Absence sur le terrain de l'équipe du JS SERQUEUX SOMMERY.

La commission inflige une amende de 30€ à la JS SERQUEUX SOMMERY (annexe financière du DFSM).

### ➤ **Secteur 8**

Les plateaux prévus au CO CLEON et à GRAND COURONNE FC ont été annulés par arrêté municipal.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

#### - **Plateau du AS BOUILLE MOULINEAUX**

Forfait déclaré de l'équipe de CAUDEBEC SAINT PIERRE FC.

La commission inflige une amende de 20€ au CAUDEBEC SAINT PIERRE FC pour forfait (annexe financière du DFSM).

### ➤ **Secteur 9**

Le plateau prévu à FC BONSECOURS SAINT LEGER a été annulé par arrêté municipal.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

#### - **Plateau du FC REUNIONNAIS**

Absence sur le terrain de l'équipe de l'US HOUPEVILLE.

La commission inflige une amende de 30€ à l'US HOUPEVILLE pour forfait (annexe financière du DFSM).



**- Plateau de US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE :**

La commission inflige une amende de 25€ au FC BOOS pour licences manquantes (joueurs).

**- Plateau de SAINT PIERRE DE VARENGEVILLE :**

La commission inflige une amende de 5€ à MONT SAINT AIGNAN FC pour licence manquante (joueur).

§§§§

**Le Président de la Commission,**

**Le secrétaire de la commission,**

**Michel LECONTE**

**Jean-François DEPARIS**